



Code d'éthique et responsabilité de l'élève athlète

Le joueur(euse) pratique son sport dans un encadrement sécuritaire. En plus d'apprendre tous les rudiments de sa discipline, sa responsabilité première est le respect. Le joueur(euse) doit :

1. Avoir un bon esprit sportif. Aucune tricherie, aucune violence verbale, ou physique envers ses compagnons de jeu, ses adversaires, son entraîneur, les arbitres et les spectateurs ne sera toléré. L'athlète doit en tout temps utilisé un langage respectueux.
2. Respecter toutes les décisions des arbitres et des entraîneurs et encourager ses coéquipiers à faire de même, à reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite et accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
3. Développer son désir d'apprendre et de s'améliorer en fournissant l'effort nécessaire durant chaque entraînement et chaque partie.
4. S'acquitter efficacement et rapidement de toutes les tâches qui lui sont confiées dans le but d'un meilleur fonctionnement de l'équipe.
5. Participer au progrès et au développement de son équipe en offrant son aide aux plus faibles et en acceptant d'être aidé par les autres.
6. Porter fièrement le chandail de l'équipe et de son école.
7. Arriver à l'heure prévue avec tout l'équipement nécessaire. Aviser l'entraîneur de son absence.
8. Ne pas apporter de nourriture, de boisson, de gomme ou de bonbons dans les gymnases.
9. Respecter le matériel et les équipements mis à sa disposition et refuser toute forme de vol ou de vandalisme. Prendre soin de l'uniforme et le porter uniquement pour les parties. Le remettre intact au technicien en loisir à la fin de la saison.
10. Laisser tous les bijoux à la maison ou dans son casier : chaînes, boucles d'oreilles, bagues et montres. Attacher les cheveux sans y mettre de pinces ou autres attaches à cheveux en métal.

Signature du joueur/joueuse : _____